



Structures d'enseignement artistique - Cours de Danse

Département du Haut-Rhin - 2017

Dévolu aux Départements par la loi de décentralisation de 2004, le Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2008-2012 (SDEA) a donné l'occasion au Département de conforter son appui à l'enseignement artistique et constitue un véritable outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement de la musique de la danse et du théâtre.

Le Schéma repose sur l'adhésion volontaire des écoles publiques ou associatives à des profils caractérisés par un niveau d'organisation qui détermine les modalités du soutien départemental.

En décembre 2012, le Conseil Général a validé son Schéma pour les années 2013 à 2017, qui s'inscrit dans la poursuite des orientations du précédent, tout en intégrant quelques éléments d'ajustements.

